



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Président de l'Autorité Nationale des Elections demande à toute personne ayant déposé une requête auprès de son institution, suite aux ordonnances rendue par les tribunaux de Grande Instance, de passer de toute urgence au niveau du Centre de Traitement des Données de l'ANE cette semaine pour une suite à donner.

Le Président de l'Autorité Nationale des Elections exhorte donc les personnes concernées de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre à ce rendez-vous et prie également toute personne ayant écouté ce communiqué d'en faire une large diffusion.

Fait à Bangui, le 02 Octobre 2025

Le Président de l'Autorité Nationale
Des Elections



Dr MOROUBA Mathias Barthélemy